

Article 21 du Règlement

[Traduction]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'INSTALLATION D'UNE LIGNE D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE POUR RECEVOIR LES PLAINTES

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, chacun aurait des tas d'histoires à raconter à propos du gaspillage éhonté des deniers publics et de la gabegie de l'administration. Nous perdons ainsi des millions de dollars, ce qui préoccupe, je le sais, les contribuables et tous les députés. C'est pourquoi je vais demander à la Chambre d'appuyer une motion qu'on est en train de rédiger et qui sera inscrite au *Feuilleton*. Cette motion demande au gouvernement d'installer une ligne d'écoute téléphonique par laquelle tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, auront accès à un organisme gouvernemental, à Ottawa, chargé de recevoir les plaintes ou les suggestions des citoyens qui auront constaté des exemples de gaspillage dans l'administration publique.

Je suis fermement convaincu que les contribuables y verront un moyen de protéger les impôts qu'ils versent au gouvernement fédéral et qu'ils se donneront la peine d'observer ce qui se passe dans notre immense arrière-pays. Je suis également persuadé que les fonctionnaires fédéraux se serviraient de cette ligne d'écoute pour signaler le gaspillage dont ils sont témoins dans leur ministère . . .

M. le Président: Le député a épuisé son temps de parole.

* * *

[Français]

LE PREMIER MINISTRE

LA VISITE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS—L'ABSENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, je suis d'accord avec tous les Canadiens qui se disent choqués et étonnés par l'absence de Son Excellence le Gouverneur général du Canada, M^{me} Jeanne Sauvé, lors de la visite du président des États-Unis.

Au lieu du simple prétexte voulant que la visite de M. Reagan était une rencontre de travail et non une visite officielle d'un chef d'État, tout cela est contredit par les cérémonies entourant l'accueil fait au président des États-Unis. Ce que tout Canadien devrait savoir, monsieur le Président, c'est que notre premier ministre (M. Mulroney), mesquin et imbibé d'égoïsme et de jalousie, craignait que les médias et les caméras de la télévision donnent plus d'importance à cette grande dame: notre Gouverneur général, Jeanne Sauvé. Je suis, d'ailleurs, convaincu que des mesquineries de ce genre porteront au premier ministre un dur coup et mineront petit à petit ses espoirs apparents de devenir un jour un grand homme d'État.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INCLUSION DE L'INDEMNITÉ DE CESSATION D'EMPLOI DANS LE CALCUL DU REVENU

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, à compter du 1^{er} avril prochain, les travailleurs canadiens

qui, indépendamment de leur volonté, vont perdre leur emploi vont subir une épreuve financière de plus. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) a décidé que les indemnités de cessation d'emploi et de vacances vont maintenant servir à réduire les prestations d'assurance-chômage versées à ces travailleurs. Il s'agit là indéniablement d'un vol pur et simple de la mise de fonds que ces travailleurs avaient amassée pendant leur vie active.

Dans la ville d'Ear Falls, le secteur des entreprises, avec la bénédiction du gouvernement, a fermé une mine et mis des centaines d'employés à pied. Ceux qui ont été licenciés avant que ne soit prise la décision dont j'ai parlé vont pouvoir conserver les avantages découlant de leur emploi. D'autres qui seront mis au chômage après le 1^{er} avril vont les perdre.

Dans la ville d'Atikokan, la construction d'un projet hydroélectrique achève et ceux qui y travaillent vont perdre leurs indemnités de vacances pour renflouer la caisse de l'assurance-chômage.

Les citoyens du Canada n'acceptent pas cette attaque régressive contre les travailleurs et leur famille, comme le prouvent les pétitions que nous avons déposées ces derniers jours. La plupart de ceux qui ont été mis à pied à Ear Falls et à Atikokan ne vont pas facilement trouver un autre emploi. Ils ont grand besoin de la totalité des prestations d'assurance-chômage et de toutes leurs épargnes que représentent les indemnités de vacances et de cessation d'emploi. Au nom de mon collègue le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) et au mien, je prie instamment le gouvernement conservateur d'annuler cette décision régressive.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

L'EXCLUSION DU DROIT À LA PROPRIÉTÉ

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, la population canadienne sait maintenant que le gouvernement travaille avec confiance et méthode pour restaurer le bien-être économique et social de notre pays. La reprise est en marche parce que les Canadiens savent que l'effort et l'initiative seront récompensés et parce que les règles du jeu sont maintenues par le gouvernement d'une façon juste, logique et constante. Le processus de renouveau de même que la vie quotidienne se déroulent selon certains principes énumérés dans la Charte des droits et des libertés. J'ai pris la parole aujourd'hui parce que j'estime que notre Charte comporte une grave lacune.

Chaque régime fondé sur la stimulation, l'investissement et l'entreprise comporte une lacune si le droit à la propriété n'est pas garanti. Nous avons la chance de vivre dans un pays stable où ce droit n'est pas directement menacé; nous pouvons l'exercer plus ou moins librement. Mais chaque jour, de plus en plus de règles, de règlements, de lois entravent les activités qui devraient être protégées par cette liberté laquelle est traditionnellement considérée comme un droit fondamental qui doit donc être garanti. Ce n'est qu'en l'incluant dans la Constitution que cette liberté viendra compléter nos libertés fondamentales.